

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022

Budget chaufferie bois

I. Le cadre général du budget primitif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour une année civile. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à encaisser les recettes et payer les dépenses qui y sont inscrites. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel qui respecte les grands principes budgétaires : annualité, unité, universalité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril les années de renouvellement du Conseil, puis transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif de la chaufferie bois a été voté le 13 avril 2022 par le Conseil municipal après le vote du compte administratif 2021. Il intègre donc les résultats budgétaires et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Comptablement, le budget est structuré en 2 sections, celle d'exploitation et celle d'investissement, qui doivent être présentées chacune en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

II. La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la chaufferie bois. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par cette section, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant l'autofinancement qui permet de financer les investissements prévus.

A) Les principales dépenses et recettes d'exploitation

Dépenses	Montant en €		Recettes	Montant en €	
	BP 2021*	BP 2022		BP 2021	BP 2022
Chapitre 011	156 100.00	94 900.00	Chapitre 70	106 000.25	125 396.00
Chapitre 012	6 600.00	0.00			
Chapitre 66	4 000.00	3 600.00	Chapitre 77	80 000.00	49 000.00
Chapitre 67	5 600.00	69 340.00			
Total dépenses réelles	172 300.00	167 840.00	Total recettes réelles	186 000.25	174 396.00
Chapitre 023	17 852.51	11 837.76	////////////////////	///////	//////////
Chapitre 042	0.00	31 396.00	Chapitre 042	0.00	23 001.00
Total opération d'ordre	17 852.51	43 233.76	Total opération d'ordre	0.00	23 001.00
Déficit reporté 002	0.00	0.00	Excédent reporté 002	4 152.26	13 676.76
Total général	190 152.51	211 073.76	Total général	190 152.51	211 073.76

*Budget primitif et décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice

Les dépenses d'exploitation sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 011 - Charges à caractère général - comprenant les achats des plaquettes bois, du fioul pour les chaudières de secours, de l'électricité, des réparations et de la maintenance des installations. Celles-ci sont en baisse en 2022, l'entretien des installations ayant été importantes en 2021.

Chapitre 012 - Charges de personnel - concernant la mise à disposition d'un agent qui n'est pas reconduite en 2022.

Chapitre 66 - Charges financières - correspondant aux intérêts de la dette, en diminution en 2022.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles - lié au remboursement de la dette due à la CC de la Montagne d'Ardèche.

Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) sont ventilées ainsi :

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section - intégrant les amortissements des travaux.

Les recettes d'exploitation sont regroupées dans les chapitres suivants :

Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté - qui conformément à la délibération d'affectation des résultats reprend l'excédent reporté de la section d'exploitation,

Chapitre 70 - Produits des services - retraçant la vente des calories aux différents bénéficiaires du réseau de chaleur

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2022 007-210702320-20220413-2022_047-DE

Chapitre 77 – Produits exceptionnels – correspondant aux subventions des budgets annexes nécessaires pour rembourser la CC de la Montagne d’Ardèche.

Les recettes d’ordre correspondent aux amortissements des subventions perçues lors de la construction de la chaufferie.

Les dépenses et recettes totales d’exploitation s’élèvent à 211 073.76 €.

III. La section d’investissement

Contrairement à la section d’exploitation qui implique récurrence et quotidienneté, la section d’investissement est liée à des opérations ponctuelles qui modifient ou enrichissent le patrimoine du budget de la chaufferie bois.

A) Vue d’ensemble de la section d’investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
16 - Emprunts et dettes	10 900.00	10- Dotations et réserves	4 057.06
21- Immobilisation corporelles	0.00	13 -Subventions et participations	0.00
23 – Travaux en cours	9 332.76	16- Emprunts	0.00
Restes à réaliser exercice précédent	0.00	Restes à réaliser exercice précédent	0.00
Total dépenses réelles	20 232.76	Total recettes réelles	4 057.06
////////////////////////////////////		021- Vir. de la section de fonctionnement	11 837.76
040 – Opération d’ordre entre section	23 001.00	040 – Opération d’ordre entre section	31 396.00
041 – Op. d’ordre à l’intérieur de la section	21 085.00	041 – Op. d’ordre à l’intérieur de la section	21 085.00
Total opérations d’ordre	44 086.00	Total opération d’ordre	64 318.76
001 - Déficit d’investissement reporté	4 057.06	001 -Excédent d’investissement reporté	0.00
Total général	68 375.82	Total général	68 375.82

Les recettes d’investissement comprennent les différents chapitres suivants :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves – comptabilisant les excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068.

Chapitre 13 – Subventions d’investissement – Sans objet en 2022.

Chapitre 16 – Emprunt – Aucun emprunt n’est prévu en 2022.

Les recettes d’ordre en investissement s’élèvent à 64 318.76€ et comprennent :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement de 11 837.76€

Chapitre 040 – Opérations d’ordre en section pour 31 396€ reprenant l’amortissement des travaux.

Chapitre 041 – Opérations d’ordre à l’intérieur de la section d’investissement – pour régularisation d’intégrations antérieures non effectuées à hauteur de 21 085€.

Les dépenses d’investissement sont constituées des chapitres :

16 – Emprunts et dettes assimilés correspondant au remboursement du capital de la dette

21 – Immobilisations corporelles comptabilisant notamment des installations technique (sans objet en 2022)

23 – Immobilisations en cours où sont inscrits les crédits pour d’importantes interventions sur la chaufferie.

Les dépenses d’ordre reprennent les montants des intégrations à régulariser et les amortissements des subventions.

Les dépenses et recettes totales d’investissement s’équilibrent à hauteur de 68 375.82€.

C) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2022, la dette de la chaufferie s’élève à 121 551.71€. Sa structure ne représente pas de danger, les deux prêts en cours étant à taux fixe.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 19 avril 2022

Mme le Maire,
Françoise BENOIT



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2022 007-210702320-20220413-2022_047-DE